



FICHE DE RENSEIGNEMENT

Saison 2026 - 2027

Identité Licencié(e)

Nom, prénom			Né(e) le	
Téléphone		E-mail		
Adresse :				

Responsables Légaux

Nom, prénom		Nom, prénom	
Tél. domicile		Tél. domicile	
Portable		Portable	
E-mail (adresse mail où sera envoyé le lien pour la licence. Doit être celle d'un des 2 représentants légaux) :			
Adresse :		Adresse :	

Autres personnes

- Nom _____ Prénom _____
Lien avec le (la) licencié(e) _____ Téléphone _____
☐ autorise à venir chercher le (la) licencié(e)
☐ à appeler en cas d'urgence
- Nom _____ Prénom _____
Lien avec le (la) licencié(e) _____ Téléphone _____
☐ autorise à venir chercher le (la) licencié(e)
☐ à appeler en cas d'urgence
- Nom _____ Prénom _____
Lien avec le (la) licencié(e) _____ Téléphone _____
☐ autorise à venir chercher le (la) licencié(e)
☐ à appeler en cas d'urgence

Cocher les cases pour accepter

Nous vous rappelons que selon la loi 78.17 du 06.01.78 modifiée en 2004 et, le règlement général pour la Protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018, les informations contenues dans ce formulaire nous sont nécessaires et peuvent être utilisées uniquement dans le cadre de notre activité en fonction de nos besoins. Un droit d'accès et de rectification vous est accordé en vous adressant à l'association.



AUTORISATIONS

Saison 2026 - 2027

A remplir seulement pour les mineurs.

Nom, prénom du ou de la licencié(e)

Je soussigné(e), _____ représentant légal
du (de la) licencié(e) sus nommé(e),

Autorise :

- ☐ le (la) licencié(e) à participer aux activités de l'association sportive La Magdunoise Basket ;
- ☐ les encadrants du club à prendre toutes mesures d'urgence, en cas d'accident ou de maladie durant les activités sportives ;
- Problèmes de santé : _____
- ☐ la prise d'images filmées ou de photos et, l'exploitation libre de ces documents dans le cadre des missions habituelles de l'association sportive ;
- ☐ mon enfant à être transporter dans le véhicule d'une tierce personne pour se rendre aux activités liées au basket ;
- ☐ mon enfant à rentrer seul après les entraînements et les matches.

Atteste

- ☐ de la souscription à une assurance extra-scolaire pour le (la) licencié(e)
Nom de la compagnie : _____
Numéro de contrat : _____
- ☐ avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association la Magdunoise Basket et de m'y engager

Cocher les cases pour accepter

Signature du (de la) licencié(e)

**Signature du (des) représentant (s)
légal (aux)**



TARIFS & AUTRES INFORMATIONS

Saison 2026 - 2027

Catégories - tarif licences saison 2026 - 2027

Années naissance	Catégorie	Prix saison 2026-2027
2022 - 2021 - 2020	U5 / U6 / U7	105,00 €
2019 - 2018	U8 / U9	110,00 €
2017 - 2016	U10 / U11	115,00 €
2015 - 2014	U12 / U13	120,00 €
2013 - 2012	U14 / U15	125,00 €
2011 - 2010 - 2009	U16 / U17 / U18	135,00 €
2008 - 2007 - 2006	U19 / U20 / U21	150,00 €
2004 et avant	Seniors	150,00 €

Réduction pour le fratries :

- 10€ de réduction sur le total du prix à payer pour 2 licenciés de la même famille
- 20€ de réduction sur le total du prix à payer pour 3 licenciés de la même famille
- 30€ de réduction sur le total du prix à payer pour 4 licenciés ou plus de la même famille

Moyens de paiements acceptés :

- Espèces
- Chèques (maximum 4 chèques avec un encaissement différé sur 4 mois)
- CB sur FBI lors de la finalisation de la demande de licence via Helloasso (en 3 fois sans frais)
- Pass Sport
- Pass Loisirs de la CAF
- Bon de réduction Licences Sportives d'Hyper U (4 bons maximum par demande de licence)
- Chèques Up Sport & Loisirs

Caution pour le prêt de la tenue de match :

- Pour les catégories U8 à U19, un chèque de caution de 70€
- Pour les catégories Séniors, un chèque de caution de 70€ + 10€ pour le prêt d'une chasuble pour les entraînements

Nous vous rappelons que selon la loi 78.17 du 06.01.78 modifiée en 2004 et, le règlement général pour la Protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018, les informations contenues dans ce formulaire nous sont nécessaires et peuvent être utilisées uniquement dans le cadre de notre activité en fonction de nos besoins. Un droit d'accès et de rectification vous est accordé en vous adressant à l'association.



Message expliquant l'augmentation du prix des licences

Mesdames, Messieurs,

Comme vous avez pu le constater, le prix des licences pour la saison 2025 – 2026 a augmenté de 15€ pour les catégories U5 à U18 et de 20€ pour les autres catégories.

Nous avons été contraints de faire ces augmentations à la suite de la hausse de 12€ du prix de la licence que nous devons payer à la Fédération Française de Basket-Ball, à La Ligue du Centre et au Comité du Loiret.

Cette hausse inédite, nous a été justifiée lors de l'assemblée générale du Comité du Loiret du 12 juin dernier par l'inflation qui impacte les coûts des consommables, une hausse des dossiers juridiques, une baisse du nombre de licenciés, et les pertes des saisons passées (3 millions d'euros pour la FFBB, 34 000€ pour la Ligue et 38 000€ pour le Comité du Loiret).

Avec plusieurs clubs du Loiret, nous avons voté contre ces hausses mais comme nous étions minoritaires, elles ont hélas été validées et approuvées lors de l'AG.

A ces augmentations, nous avons dû également appliquer une hausse de 3€ pour les catégories U5 à U18 et de 8€ pour les autres catégories afin de compenser les hausses de nos frais (salaires de nos alternants, achats de matériel, renouvellement des tenues de match, etc...) et ainsi nous permettre de faire un budget pour la saison 2026 / 2027 limitant les pertes et de continuer à proposer à nos licenciés un basket de qualité.

Nous sommes bien conscients que cette hausse peut être problématique pour certaines familles. C'est pour cela que cette année nous proposons des réductions pour les fratries, que nous continuons à accepter différents moyens de paiements et à offrir la possibilité d'étaler le paiement sur 4 mois. Nous avons également renouvelé notre participation à l'opération « Licences Sportives » proposée par Hyper U Baule et qui permettra d'obtenir des bons de réduction de 5€ pour des achats supérieurs à 100€ du 24 août au 13 septembre. Les bons remis viendront diminuer le prix de la licence (4 maximums par licences).

Nous tenions également à vous informer que nous avons signé un partenariat avec l'équipementier Sports Emotion qui va nous permettre de vous proposer des offres à prix club sur des produits de la marque NIKE et des packs « Club ».

Merci pour votre compréhension

Sportivement

Jean-Philippe FOUCHER
Président de LA MAGDUNOISE BASKET



REGLEMENT INTERIEUR

Saison 2026 - 2027

Nous vous rappelons que selon la loi 78.17 du 06.01.78 modifiée en 2004 et, le règlement général pour la Protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018, les informations contenues dans ce formulaire nous sont nécessaires et peuvent être utilisées uniquement dans le cadre de notre activité en fonction de nos besoins. Un droit d'accès et de rectification vous est accordé en vous adressant à l'association.



1 - Généralité

La Magdunoise Basket est affilié à la FFBB, association loi de 1901.

Le présent règlement s'applique à tous les membres de l'Association La Magdunoise Basket ainsi qu'aux représentants légaux des membres mineurs.

Définissant les droits et devoirs de chacun, il a pour vocation de définir l'organisation du club afin d'assurer à tous ses licenciés la pratique de ce sport dans les meilleures conditions possibles.

L'adhésion au club engage le licencié à respecter ce règlement intérieur et à participer activement à la vie du club.

« Les objectifs de l'association La Magdunoise sont :

- Former l'ensemble des adhérents aux règles du basket-ball.
- Développer les compétences basket individuelles et collectives selon les objectifs définis pour chaque catégorie dans le projet de formation du club (prochainement disponible sur notre nouveau site internet ou nos réseaux sociaux), afin de permettre aux joueuses et joueurs de progresser et de s'épanouir dans la pratique du Basket-ball.
- Développer l'esprit d'équipe.

2 - Adhésion

Toute personne demandant son adhésion à l'association La Magdunoise Basket devra :

- S'acquitter de sa cotisation. Les entraîneurs, les arbitres et les Officiels de la Table de Marque (OTM) bénéficient de la gratuité de la licence.

Aucun dépôt de licence ne sera effectué sans le règlement intégral de la cotisation. Il est exigé la totalité de la cotisation par chèque sauf pour les aides aux paiements des activités extra-scolaires. Il est possible de régulariser son versement en 4 paiements maximum étalés sur 4 mois.

Les joueurs n'ayant pas rendu leur dossier d'inscription complet et réglé leur cotisation au 30 septembre 2023, se verront interdire l'accès au terrain.

Un chèque de caution non encaissable est demandé selon la grille tarifaire figurant sur le dossier d'inscription pour les tenues de match qui sont prêtées par l'association. Ce chèque vous sera restitué lors de la remise en fin de saison de la tenue objet de cette caution.

Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion d'un membre.

Les non licenciés ne pourront pas participer aux entraînements, ni aux compétitions, à l'exception des manifestations organisées dans le cadre de journées portes ouvertes et lors des essais éventuels de fin ou de début de saison (2 séances d'essais).

- Accepter sans réserve le présent règlement.

3. INSTALLATIONS, MATÉRIELS ET EQUIPEMENTS

Les entraînements et rencontres à domicile ont pour cadre le Gymnase La Belle Jeunesse de MEUNG-SUR-LOIRE . Chacun devra se conformer au règlement municipal spécifique à l'accès de cet équipement sportif. Une attention toute particulière sera portée aux chaussures de sport qui devront être propres et spécialement dédiées à la pratique exclusive en salle. Le même respect sera apporté vis à vis des installations des clubs visités. Les joueurs doivent laisser obligatoirement en état de propreté permanent les vestiaires, locaux et abords immédiats du terrain après les entraînements et les matchs.

Une tenue de sport est exigée pour la pratique du basket (chaussures de sport, short, t-shirt et bouteille d'eau personnelle). Pour les matchs, une tenue est fournie au joueur par le club. Le lavage des équipements de match et d'entraînement (chasubles) est à la charge des joueurs. Il est totalement interdit de reprendre personnellement l'équipement après un match, sauf dérogation.

4. ENTRAÎNEMENTS, MATCHS ET DÉPLACEMENTS

Les Entraîneurs :

Ils sont encadrés par le Responsable technique du club. Ils sont les seuls habilités à décider, sur la base du projet technique du club, des différentes tactiques et options de jeux au cours des entraînements et des rencontres. Ils doivent veiller au comportement des joueurs (ses) qui composent leur équipe, pendant un entraînement ou une rencontre, dans l'enceinte du club et lors des déplacements. L'entraîneur s'engage à respecter les horaires, à se présenter en tenue adaptée à sa fonction, et à prévenir les joueurs en cas d'absence.



Les Entraînements/Match :

Le planning hebdomadaire des entraînements est adressé par mail chaque semaine et est disponible sur le site internet du club ou sur sa page facebook.

Il est demandé aux joueurs de faire preuve d'assiduité aux séances d'entraînement et aux matchs de leur catégorie, et d'avertir le plus tôt possible l'entraîneur en cas d'indisponibilité.

Toute absence non justifiée pourra entraîner la non convocation au match suivant. Il est précisé que le Club est affilié à la FFBB et, donc en cas d'annulation de match, se voit adressé une pénalité en euros. Le joueur s'engage donc à participer au match de sa catégorie.

La prise en charge par le club prend effet à partir de l'arrivée de l'entraîneur et se termine à la fin de l'horaire prévu de la séance d'entraînement, de la fin d'un match à domicile ou encore lors du retour au point de rendez-vous pour les rencontres à l'extérieur. Par respect pour les autres membres de l'équipe, et afin de ne pas perturber l'organisation de l'équipe ou le début de l'entraînement, il est demandé à chacun de respecter scrupuleusement les horaires. La ponctualité à l'ensemble des entraînements et des matchs est obligatoire sauf cas de force majeure. Il sera donc demandé aux licenciés d'être en tenue prêt à débiter l'entraînement à l'heure prévue pour le début de l'entraînement. Une fois l'entraînement débuté, aucun joueur ne sera accepté, sauf accord de l'entraîneur.

Cas particulier pour les enfants mineurs :

Le club n'est pas responsable de l'enfant en dehors des horaires d'entraînement ou de match. Il est demandé aux parents d'accompagner leur enfant jusqu'au gymnase en prenant soin de s'assurer de la présence de l'entraîneur.

A la fin de l'entraînement, les parents récupèrent leur enfant dans le gymnase.

Le club ne saurait être tenu responsable en cas de vols d'objets personnels à l'intérieur du gymnase.

Pour la sécurité de tous, le port de bijoux (montre, collier, bague, boucles d'oreille...) est strictement interdit pendant un entraînement ou un match. Afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol, il est demandé aux joueurs et joueuses de laisser ces accessoires à la maison ou à défaut de veiller à les retirer avant le début de toute activité. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur lors des entraînements et des compétitions.

Tout accident qui surviendrait du fait du non-respect de cet article ne saurait engager la responsabilité de l'entraîneur, ni celle des dirigeants du club.

Les Déplacements :

Les déplacements des joueurs sur le lieu des compétitions ne sont pas assurés par le club. Le planning des matchs sera disponible sur le site du club et sur sa page facebook.

Le club interdit à tous ses entraîneurs « jeune conducteur » de transporter les enfants des équipes qu'ils entraînent.

Les parents d'adhérents se doivent d'organiser le transport des équipes de manière équitable. Ils s'engagent à véhiculer « à tour de rôle », les enfants avec leur véhicule personnel. En cas d'absence ou d'insuffisance de moyens de transport, le déplacement sera annulé. L'association ne rembourse aucun frais de déplacement engendrés par les matchs à l'extérieur. Les frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole ouvrent droit à réduction d'impôt au titre de « dons d'un particulier à une association ». Le club établira les justificatifs à toute personne ayant utilisé son véhicule personnel pour accompagner les équipes lors des déplacements.

Les déplacements sont sous l'entière responsabilité des parents ou des joueurs (pour les joueurs majeurs). Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent, ils s'engagent à être assurés et couverts pour les personnes qu'ils transportent. Ils s'engagent également à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, rehausseur, nombre de passagers, limitation de vitesse...). Le club ne peut être tenu responsable du transport des joueurs en cas de non respect du code de la route.

5. DISCIPLINE

Tous les adhérents sont tenus de respecter le présent règlement. Il est attendu de chaque licencié, quelle que soit sa fonction au sein du club, qu'il ait une attitude irréprochable car son comportement engage l'image du club.

Afin de développer l'esprit d'équipe, le basket doit se pratiquer dans le respect :

- de la structure et des objectifs du club,
- des entraîneurs,
- de ses coéquipiers,
- de l'adversaire.

Nous vous rappelons que selon la loi 78.17 du 06.01.78 modifiée en 2004 et, le règlement général pour la Protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018, les informations contenues dans ce formulaire nous sont nécessaires et peuvent être utilisées uniquement dans le cadre de notre activité en fonction de nos besoins. Un droit d'accès et de rectification vous est accordé en vous adressant à l'association.



- des officiels (arbitres, officiels de la table de marque, responsable de l'organisation....)
- du code de jeu FFBB.

Tout manquement au présent règlement intérieur, ainsi que tout écart de conduite pendant un entraînement ou match (geste, paroles, détérioration, etc...) sera sanctionné par le club afin de conserver un bon état d'esprit au sein du groupe. Après avoir entendu le licencié, les membres du bureau auront la compétence d'apprécier la gravité des manquements éventuels. Les sanctions et pénalités pouvant être prononcées sont les suivantes :

- Avertissement,
- Travail d'intérêt général dans le club,
- Exclusion temporaire des entraînements,
- Suspension pour une ou plusieurs rencontres,
- Exclusion temporaire du club,
- Exclusion définitive pour la saison,
- Interdiction de réinscription.

Toutes les amendes imputées au club par FFBB, la Ligue ou le Comité, consécutives à des sanctions infligées à un licencié, pourront être répercutées financièrement et intégralement au licencié contrevenant. Si le responsable est mineur, le remboursement sera sollicité auprès des parents ou responsables légaux.

6. COMMUNICATION

Les outils de communication de l'association sont : le site Internet du club, les mails, le groupe WhatsApp, la page Facebook du club, la messagerie internet et les SMS. Les adhérents s'engagent à consulter ces outils de façon hebdomadaire et à répondre, dans les délais imposés, aux demandes d'information ou d'inscription diffusées. Les adhérents s'engagent à communiquer, dans la mesure du possible, aux dirigeants de l'association l'ensemble de leurs coordonnées afin de faciliter la diffusion des informations. Ils communiqueront en particulier leurs adresses postales et électroniques et leurs numéros de téléphone fixes et mobiles.

7. PARTICIPATION ACTIVE A LA VIE DU CLUB

L'adhésion engage le licencié à participer activement à la vie de son club. En signant une licence, vous adhérez à une association de loi 1901, gérée uniquement par des bénévoles. Par conséquent, la participation des licenciés à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque lors des matchs à domicile est indispensable et obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie associative. Ainsi, chaque licencié lorsqu'il est convoqué, doit être présent un quart d'heure avant l'heure prévue de la rencontre. En cas d'indisponibilité, la personne convoquée doit procéder elle-même à son remplacement et signaler au secrétariat du club, le nom de son remplaçant.

8. FORMATION

L'association La Magdunoise Basket s'engage à payer toute formation proposée par la FFBB, après accord du bureau, à tout licencié qui souhaite développer ses connaissances et compétences dans le domaine de l'encadrement et de l'arbitrage. A chaque début de saison, le club s'engage à initier les licenciés à l'arbitrage et la tenue de table de marque.

9. DROIT A L'IMAGE

Les licenciés ou les parents des mineurs licenciés acceptent par avance que les photos et vidéos prises lors des entraînements ou des matchs puissent être utilisées, sans aucun but commercial, sur le site internet et la page Facebook du club, sur les affiches et documents de promotion du Club ou dans la presse locale. A défaut, il faudra le signifier par courrier à l'attention du secrétariat du club lors de l'adhésion ou ultérieurement (conformément à l'article 9 du Code Civil : droit au respect de la vie privée/droit d'image).

Il sera demandé à tout licencié (ou à ses représentants légaux) de remplir une attestation comme quoi il a bien lu l'ensemble des articles du présent règlement intérieur.

Afin de pouvoir en prendre connaissance à tout moment, le présent règlement intérieur est disponible sur le site internet de l'association et sa page Facebook.

Pour nous suivre :

 [La Magdunoise Basket \(sportsregions.fr\)](http://LaMagdunoiseBasket.sportsregions.fr)

 [Facebook La Magdunoise](https://www.facebook.com/LaMagdunoise)

 [LaMagdunoiseBasket](https://www.instagram.com/LaMagdunoiseBasket) (@la.magdunoise) • Photos et vidéos Instagram

Nous vous rappelons que selon la loi 78.17 du 06.01.78 modifiée en 2004 et, le règlement général pour la Protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018, les informations contenues dans ce formulaire nous sont nécessaires et peuvent être utilisées uniquement dans le cadre de notre activité en fonction de nos besoins. Un droit d'accès et de rectification vous est accordé en vous adressant à l'association.